

PP PROTECTION INCENDIE FACADE OSSATURE BOIS

SOMMAIRE

1. PROPAGATION DU FEU EN FACADE : IT 249.....	2
2. PROPAGATION DU FEU EN FACADE : IT 249 – DETAILS CONSTRUCTIFS.....	4

Ce document est extrait pour partie du document Recommandations professionnelles RAGE 2012 « Façades ossature bois non porteuses – neuf » téléchargeables gratuitement sur le site www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr. Pour plus d'informations vous pouvez le consulter.

Les principes définis dans la partie généralités, s'applique aux façades à ossature bois, notamment l'IT 249 rappelée ci-après.

1. PROPAGATION DU FEU EN FAÇADE : IT 249

La maîtrise du feu en façade répond notamment à la problématique de propagation d'un incendie dans des bâtiments à étages avec un feu émergeant à l'extérieur pour atteindre et pénétrer dans les niveaux supérieurs.

La réglementation incendie et en particulier l'IT 249 (Arrêté du 24 mai 2010) est basée sur les principes suivants :

- 1) Exigence de limitation de la sortie du feu de l'intérieur vers l'extérieur :
Exigence minimum $E_{i \rightarrow o}$ (« in to out », de l'intérieur vers l'extérieur).
Sa valeur est fixée à 60min mais elle peut être ramenée au degré de résistance au feu requis pour la structure du bâtiment, uniquement si celui-ci est inférieur à 60min. (voir tableau ci-après)
- 2) Exigence de limitation de la migration du feu en nez de dalle dans le cœur de la paroi côté intérieur du panneau écran.
Règles de moyens définies dans l'IT 249.
- 3) Limitation de la propagation verticale au niveau de la double peau extérieure :
Règle C+D avec masse combustible mobilisable calculée sur les matériaux constituant la double peau extérieure.
- 4) Limitation de la pénétration du feu de l'extérieur vers l'intérieur pour les étages supérieurs :
Exigence minimum $E_{o \rightarrow i}$ (« out to in », de l'extérieur vers l'intérieur).
Sa valeur étant de 30 min quel que soit le bâtiment. (voir tableau ci-après)

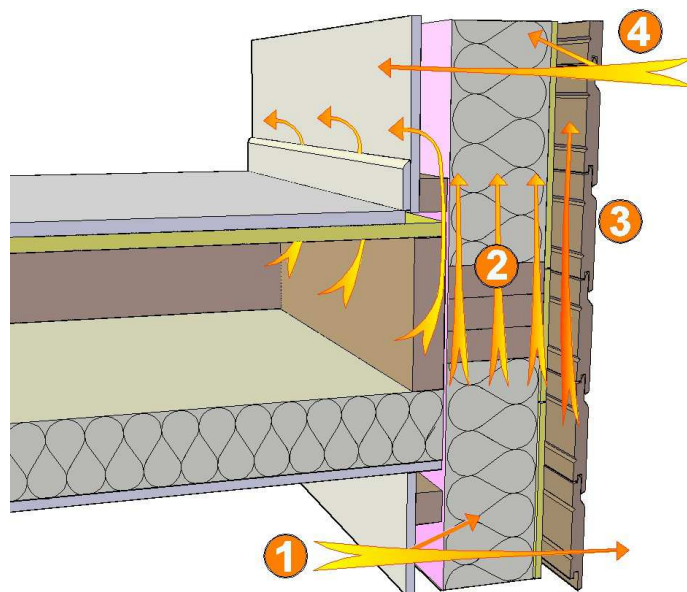


Figure 1: Schéma illustrant les principes sur lesquels se base l'IT 249

Type d'ouvrage	Famille / catégorie	Résistance au feu des éléments porteurs verticaux	Exigence minimum de limitation de la sortie du feu	
			De l'intérieur vers l'extérieur E _i → o	De l'extérieur vers l'intérieur E _o → i
Bâtiment d'habitation	1 ^{ère} famille	15	Pas d'exigence	Pas d'exigence
	2 ^{ème} famille	30	Pas d'exigence	Pas d'exigence
	3 ^{ème} famille	60	E 60	E 30
	4 ^{ème} famille	90	E 60	E 30
ERP – RdC	5 ^{ème} catégorie	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Pas d'exigence
	1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} catégorie	30	Pas d'exigence	Pas d'exigence
ERP < 8 m	5 ^{ème} catégorie	30 (1)	Pas d'exigence	Pas d'exigence
	2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} catégorie	30	E 30	E 30
	1 ^{ère} catégorie	60	E 60	E 30
ERP de 8 m à 28 m	5 ^{ème} catégorie	60	Pas d'exigence	Pas d'exigence
	2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} catégorie	60	E 60	E 30
	1 ^{ère} catégorie	90	E 60	E 30
Bâtiments soumis au code du travail ne recevant pas de public	H ≥ 8m	60	E 60	E 30

(1) Dispositions applicables uniquement dans le cas d'établissement comportant des locaux réservés au sommeil
 (2) Dans le cas H < 8m (bâtiment dont le dernier niveau est < 8m), lorsqu'il s'agit d'un bâtiment à simple RdC, aucune exigence n'est demandée. Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment de plusieurs niveaux, une stabilité au feu d'1/2h est généralement demandée.

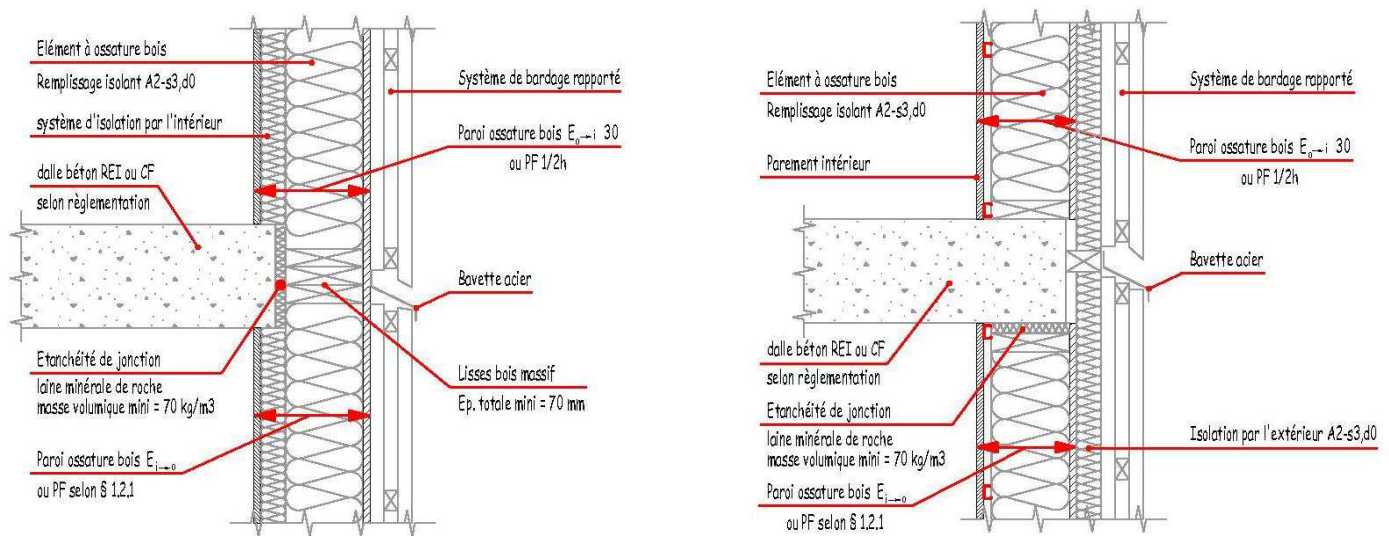
NOTA : Des dispositions particulières peuvent être prises si un isolement par rapport à un tiers est nécessaire.
 NOTA : Ce tableau est une synthèse des principaux règlements, il ne dispense pas de lire les textes réglementaires s'y référant.

Figure 2: Tableau récapitulatif des exigences minimales de limitation de la sortie du feu sur les éléments verticaux en fonction de la résistance au feu du bâtiment

2. PROPAGATION DU FEU EN FACADE : IT 249 – DETAILS CONSTRUCTIFS

L'IT 249 de l'arrêté du 24 mai 2010 (à mi-mai 2013) propose des solutions « bois » présentées ci-après :

- Solutions pour la maîtrise de la mixité façade ossature bois et porteur primaire en béton :



Concernant la Réglementation Sécurité Incendie, en cas d'application de l'IT 249, les configurations constructives décrites ne peuvent être prescrites en l'état et doivent faire l'objet d'adaptations permettant une maîtrise de la propagation du feu en façade. Le document « Bois construction et propagation du feu par les façades –février 2017 », constituant une « Appréciation de Laboratoire » comporte un certain nombre de solutions techniques détaillées appropriées.